

Le neuf octobre deux mille quatorze, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le quatorze octobre deux mille quatorze.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 14 octobre 2014 – 20 heures

A l'ordre du jour :

1. Election du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Demande d'épandage des boues de décarbonatation de la raffinerie Total – enquête publique
4. Stationnement parking supérette
5. Agent d'entretien des bâtiments communaux
6. Informations diverses
7. Questions diverses
- 8.

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en mairie, le quatorze octobre deux mille quatorze à vingt heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, M. Jacques Delaunay, Mme Sandrine Baudouin, M. Stéphane Poret, M. Villamaux, Mme Hanin.

M. Baray avait donné pouvoir à Mme Hanin.

Mme Goncalves avait donné pouvoir à M. Delaunay.

Mme Borel avait donné pouvoir à Mme Baudouin.

M. Delahais avait donné pouvoir à M. Langé.

Mme Bolla-Duboc avait donné pouvoir M. Lesueur

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Mme Dubuc est arrivée à 21 heures.

Election du secrétaire de séance

Mme Sandrine Baudouin a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Adoption du compte rendu de la séance du 8 septembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'EPANDAGE DES BOUES DE DECARBONATATION DE LA RAFFINERIE TOTAL

Enquête publique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – demande d'autorisation de procéder à l'épandage agricole , sur 57 communes de la Seine-Maritime, des boues de décarbonatation des eaux de la Raffinerie de Normandie sise à Gonfreville-l'Orcher, par la société TOTAL RAFFINAGE France – Avis du conseil municipal

La société TOTAL RAFFINAGE France a présenté à Monsieur le Préfet de Haute-Normandie une demande d'épandage des boues de décarbonatation sur 57 communes de Seine-Maritime.

Pour le fonctionnement des installations, la raffinerie dispose de réseaux de vapeur. La vapeur est principalement fournie par les installations de combustion. Pour fabriquer cette vapeur, l'eau de la rivière Oudalle est utilisée. Cette eau subit différents traitements pour éviter l'entartrage et la présence de dépôts dans les circuits. Le traitement primaire appelé aussi décarbonatation a pour but d'éliminer une partie des

carbonates de calcium et de magnésium responsable des incrustations par précipitation des carbonates peu solubles dans les circuits. Ce traitement génère des boues de décarbonatation.

L'exploitant souhaite valoriser un stock d'environ 12 000 tonnes en amendement calcique pour un épandage agricole. Le plan d'épandage déposé couvre une superficie totale d'environ 3 740 hectares réparties sur 57 communes de Seine-Maritime. L'épandage devrait durer, au regard du stock, 2 à 3 campagnes, soit 2 ans.

Concernant Le Tilleul, un exploitant agricole envisage l'utilisation de ces boues sur une surface totale pour la commune de 7 hectares.

Les analyses des boues et notamment leur teneur en carbonate de calcium, ont confirmé qu'elles présentent un intérêt pour la valorisation agricole.

Cette demande a été soumise à enquête publique en application de la législation relative au Code de l'Environnement.

Cette enquête a débuté le 2 septembre et s'est terminée le 3 octobre.

Dans ce cadre, Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime invite notre conseil municipal à émettre un avis sur la requête de l'établissement TOTAL RAFFINAGE France.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire la parole est donnée à Monsieur Langé, porte-parole de Monsieur Sébastien Delahais, principal intéressé dans ce dossier. Suivant les analyses effectuées par Totalgaz il n'existe aucun effet sur la faune et la flore, aucun impact sur la qualité de l'air. Les boues ne constituent pas un élément fertilisant azoté et ne relève pas de la directive nitrate. L'épandage des boues de décarbonatation contribue activement au maintien du niveau de fertilité et de la structure du sol et de l'amendement calcique. Les teneurs des boues en éléments traces métalliques sont très faibles. L'élément le plus proche de la valeur limite est le cuivre.

Pour les agriculteurs, l'apport des boues de décarbonatation rendu gratuitement se substitue en partie aux autres amendements calciques, ce qui permet de réaliser des économies sur leurs achats intrants.

En raison de ces arguments, M. Delahais est favorable à l'épandage des boues.

Madame Hanin regrette que les prélèvements effectués par Totalgaz soient analysés par leur propre laboratoire et non par des laboratoires indépendants. Elle précise que l'épandage en lui-même n'est pas dangereux, seules les particules de poussière en émanant sont nocives pour les personnes qui pourraient se trouver aux alentours. Elle déplore le manque de contrôle après épandage qui n'est effectué que sur quelques parcelles. Elle s'étonne que les terres situées en zone Natura 2000 subissent également ces épandages malgré les strictes réglementations relatives à la protection de l'environnement.

M. le Maire signale que les boues ne peuvent pas être épandues près des cours d'eau, d'une route, d'une mare.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont procédé à un vote à main levée qui a donné les résultats suivants : 11 voix contre (MM. Lesueur, Langé, Paumier, Delaunay, Baray, Poret, Mmes Baudouin, Goncalvez, Hanin, Bolla-Duboc, Borel), 2 voix pour (M. Delahais et Mme Lethuillier) et 1 abstention (M. Villamaux).

Le conseil municipal, à la majorité, se prononce, par principe de précaution, contre le projet d'épandage des boues sur le territoire de la commune.

Stationnement parking supérette.

Suite à la dernière intervention de Mme Baudouin, M. le Maire accompagné de Mme Lethuillier ont rencontré Mme Sophie Hay pour trouver la meilleure solution.

D'un commun accord, il a été décidé :

De fermer la barrière le mercredi, jour de fermeture

Ouvrir la barrière les mardis, jeudis, vendredis, samedis, après les livraisons.

Pose d'un panneau « Parking réservé clientèle » avec horaires précisés

Signalisation au sol de places de stationnement limité à 30 minutes

Pose de garde-corps le long de l'immeuble

Pose d'une palissade en bois avec barrière coulissante délimitant l'espace réservé à Mme Hay

Fermeture de la barrière vers 17 heures 30 de novembre à mars

Madame Baudouin demande que l'heure de fermeture soit à 18 heures. Monsieur le Maire lui répond qu'il a décidé cette heure pour des raisons de sécurité et afin de rassurer Madame Hay.

Mme Baudouin regrette que l'ensemble de ces dispositions aient été prises sans en avoir délibéré lors d'une séance du conseil municipal.

M. Paumier suggère la mise en place de ces arrangements et d'en faire le bilan après quelques mois, ce qui est approuvé par les membres du conseil.

Agent d'entretien des bâtiments communaux

M. le Maire rappelle que Mme Clotilde Delahaye, agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux, bénéficie actuellement d'un contrat de droit public reconductible chaque année.

Mme Delahaye est employée par la commune depuis 4 ans et son travail donne pleine satisfaction. Pour lui assurer un revenu stable, il lui a été proposé de la stagiairiser pendant une année puis de la titulariser si le stage s'avère probant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Mme Delahaye au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2015 et de créer le

poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 13 heures.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2015 de la collectivité.

Informations diverses

A la suite de l'intervention de Mme Baudouin concernant les inondations sur la route de Sainte-Marie-au-Bosc, M. le Maire informe qu'il attend la réponse de M. le Maire de La Poterie, M. le Maire de Sainte-Marie ayant déjà donné son accord pour une rencontre prochaine.

M. le Maire informe le conseil que la dépose des supports électriques Rue Eugène Morisse sera effectuée fin octobre.

Questions diverses

Mme Baudouin souhaite des informations concernant la réunion du 9 octobre avec les services de la D.D.T.M. au cours de laquelle a été évoqué le projet de création d'un hôtel 5 étoiles dans le domaine de Fréfossé. Il lui est répondu que le projet présenté ne peut être réalisé. Dans le cadre de la loi littoral ne sont pas autorisées les constructions d'un seul tenant, seuls sont autorisés des pavillons individuels formant un hameau. Il a été demandé au propriétaire de réétudier son projet avec un architecte.

M. Villamaux demande la possibilité de programmer à l'avance les réunions de conseil. Il lui est répondu que les réunions sont fixées en fonction des dossiers qui se présentent.

Il demande également la date de la prochaine réunion de travail. M. le Maire lui précise que la première réunion n'a pas été concluante en raison de l'absence de réels projets à débattre. Une nouvelle réunion sera prévue prochainement.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures 25.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal